



Département CDPA

Le 16/03/ 2011

## DELIT DE FACIÈS

Un collègue du bâtiment P, zone de service, a été appelé récemment 2 fois pour un contrôle d'alcoolémie, qui s'est avéré négatif à 2 reprises.

Ce qui est choquant dans cette affaire, c'est qu'aucun trouble quelconque n'apparaissait chez cette personne.

FORCE OUVRIERE déplore le préjudice causé à l'encontre de ce salarié vis-à-vis de son entourage. Notre syndicat juge intolérable de tels délits de faciès pouvant nuire gravement à beaucoup d'entre nous dans le magasin.

La direction du CDPA va-t-elle faire comme la direction générale en jugeant son personnel sur des bruits non fondés ? On peut se poser la question ?

F.O ne cautionne aucunement ce manque de respect envers ce salarié et fera le nécessaire pour réhabiliter son honneur bafoué sans ménagement ni management.